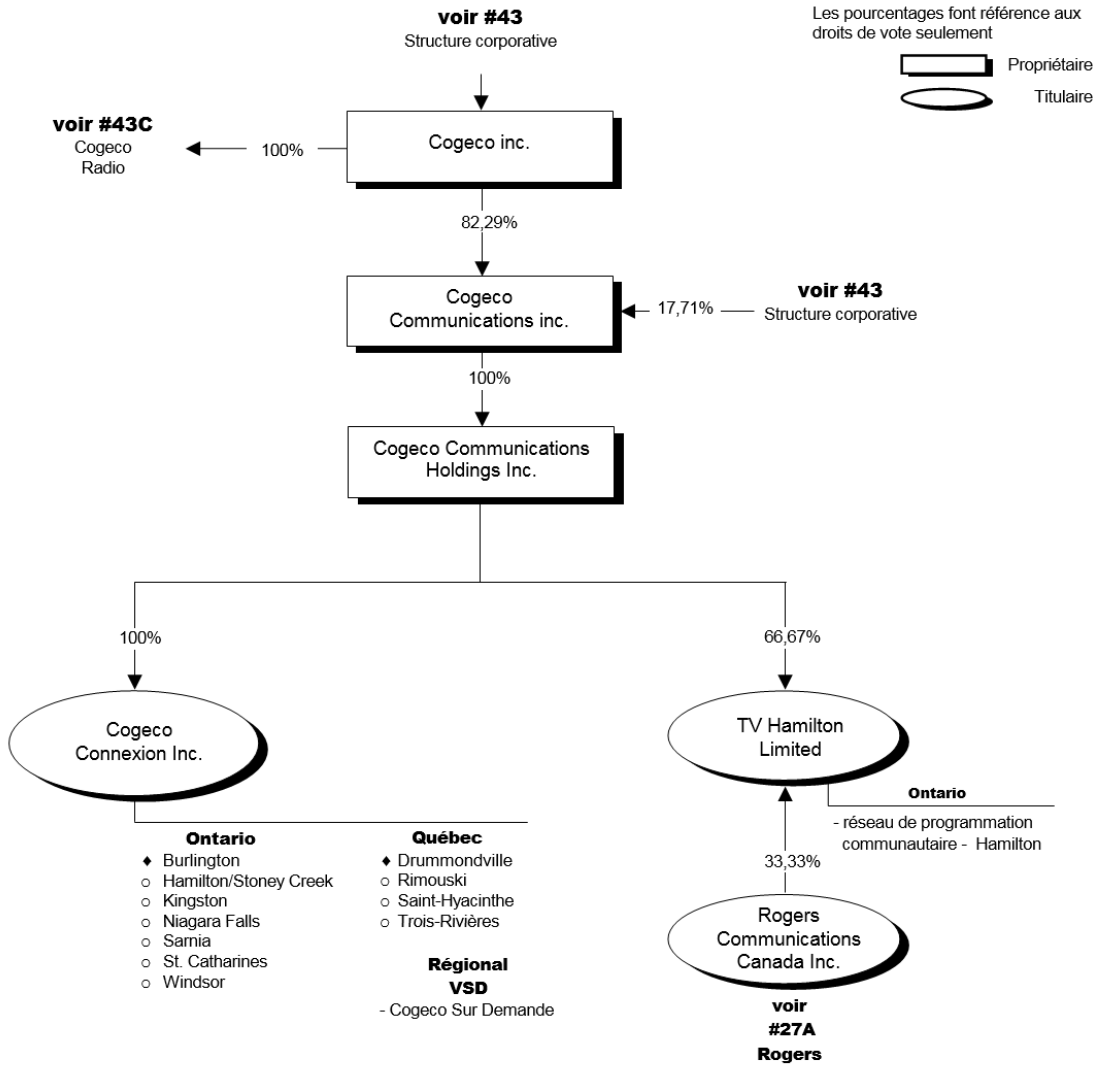


COGECO Distribution



NOTE
Cogeco détient également des EDR terrestres pour lesquels il est exempté de détenir une licence.

MISE À JOUR

Mise à jour – 2015-07-17 – de certains renseignements.

Nouvelle dénomination – 2016-01-14 – de Cogeco Câble inc. à Cogeco Communications inc.

Mise à jour – 2016-01-26 – de certains renseignements.

Mise à jour – 2016-04-12 – de l'actionnariat de Cogeco Communications inc. conformément aux renseignements déposés dans le Dépôt annuel des renseignements relatifs à la propriété de 2016.

CRTC 2016-330 – a approuvé, dans le cadre d'une réorganisation intrasociété, l'acquisition par Cogeco Câble Canada GP inc. de l'actif des entreprises de distribution de radiodiffusion terrestres desservant des régions du Québec et de l'Ontario ainsi que le service régional de vidéo sur demande connu sous le nom de Cogeco Sur Demande desservant le Québec et l'Ontario.

Décision Administrative – 2016-08-29 – a approuvé suppression de zones de desserte autorisées en vertu d'une licence de radiodiffusion émise à Cogeco Câble Canada GP inc. (l'associé commandité) et Cogeco Cable Holdings Inc. (l'associé commanditaire), faisant affaires sous le nom de Cogeco Câble Canada s.e.c. (2016-0824-1)

Nouvelle dénomination – 2016-09-01 – de Cogeco Cable Holdings Inc. à Cogeco Communications Holdings Inc.

Mise à jour – 2017-04-24 – de l'actionnariat de Cogeco Communications inc. conformément aux renseignements déposés dans le Dépôt annuel des renseignements relatifs à la propriété de 2017.

VOIR ÉGALEMENT

43 et 43C

AVIS

Les organigrammes de propriété du CRTC reflètent les transactions approuvées par le Conseil et sont établis en fonction des renseignements fournis par les titulaires. Le CRTC n'assume aucune responsabilité quant à l'écart entre ses données et celles provenant d'autres sources d'information, ou pour toute autre erreur ou omission qu'elles pourraient contenir.

ANNEXE

Notes : Les pourcentages sur cet organigramme font référence aux droits de vote seulement.

Voir l'organigramme 43 pour la propriété de Cogeco inc.

Cogeco inc. détient 82,29 % de Cogeco Communications inc. Voir organigramme 43 pour les détails concernant le 17,71 % restant.

Cogeco Communications inc. détient 100% de Cogeco Communications Holdings Inc. qui à son tour détient 100 % de Cogeco Connexion Inc.

Cogeco Connexion Inc. est titulaire des licences régionales de radiodiffusion pour des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) terrestres dans la province de l'Ontario et dans la province du Québec. Cogeco Connexion Inc. est également titulaire d'un service régional de vidéo sur demande connu sous le nom de Cogeco Sur Demande desservant le Québec et l'Ontario.

La licence régionale de l'Ontario comprend les EDR terrestres desservant :

- Burlington
- Hamilton/Stoney Creek
- Kingston
- Niagara Falls
- Sarnia
- St. Catharines
- Windsor

La licence régionale du Québec comprend les EDR terrestres desservant :

- Drummondville
- Rimouski
- Sainte-Hyacinthe
- Trois-Rivières

Cogeco Communications Holdings Inc. détient également 66,67 % de TV Hamilton Limited, titulaire d'un réseau de programmation communautaire desservant Hamilton. Rogers Communications Canada Inc., un titulaire appartenant à Rogers (voir organigramme 27A Rogers) y détient une participation de 33,33% dans TV Hamilton.

Cogeco détient aussi des EDR terrestres pour lesquels il est exempté de détenir une licence.